



À l'attention de :

- Toutes les CONU
 - FMN concernées
 - Membres de la CTT
 - Organismes de Rallyes Tout Terrain
-

Mies, 21 février 2022

Programme international FIM d'assurance pour coureurs 2022-2024 – Manifestations de Rallyes Tout Terrain

Chers Présidents de CONU, Présidents de FMN
Membres de la CTT, organisateurs,

Dès 2020, une franchise pour les épreuves de Rallye Tout Terrain a été intégrée dans le programme d'assurance pour coureurs de la FIM. Ainsi, la FMNR et/ou l'organisateur du Rallye et/ou le promoteur responsable du Rallye Tout Terrain sont tenus de garantir et veiller à ce que toutes les parties à la manifestation remplissent leurs obligations légales et administratives en matière d'assurance, conformément à l'Art. 110.2 du Code Sportif FIM. La franchise susmentionnée concerne toutes les catégories de manifestations de Rallye Tout terrain : les manifestations de Championnats du Monde et Prix FIM, les manifestations CONU et les manifestations internationales.

Cependant, pour les coureurs, cette franchise n'est pas visible - les coureurs titulaires d'une licence FIM de Rallye Tout Terrain conservent les mêmes niveaux de couverture que ceux garantis par l'assurance coureur dans le programme la FIM, mais par l'intermédiaire de deux assureurs : l'assureur local de l'organisateur du Rallye et l'assureur de la FIM.

Les organisateurs de Rallyes doivent fournir aux coureurs les coordonnées du prestataire de services d'assistance médicale, y compris leur numéro d'urgence, à utiliser en cas d'incident et veiller à ce que la couverture d'assurance appropriée soit garantie.

1. Frais de recherche et de sauvetage

Les frais d'assistance et de recherche et sauvetage sont à la charge de l'organisateur du Rallye.

2. Frais médicaux

Les frais médicaux sont pris en charge par l'organisateur du Rallye jusqu'à concurrence de 10'000 EUR. **(30'000 EUR pour le Dakar)**



3. Évacuation médicale (d'un hôpital à l'autre) et rapatriement médical

L'organisation et les coûts de l'évacuation médicale et du rapatriement sont pris en charge par l'organisateur du Rallye jusqu'à concurrence de **40'000 EUR**.

Au-delà de ces montants, le programme d'assurance pour coureurs de la FIM peut être activé pour couvrir les coûts restants. Applicable uniquement pour les FMN et les disciplines qui ont souscrit au programme d'assurance FIM pour coureurs.

La preuve de la souscription de ces assurances et les coordonnées d'urgence dédiées doivent être fournies à la FIM au plus tard 10 jours avant toute manifestation de Rallye Tout Terrain par la FMNR et/ou l'organisateur du Rallye et/ou le promoteur. Une coordination sans faille entre l'assureur local et l'assureur FIM doit être mise en place (échange de coordonnées et protocoles opérationnels).

Si une couverture d'assurance équivalente n'est pas disponible sur le marché local de l'assurance, veuillez rassembler les éléments étayant ces difficultés et contacter immédiatement la coordinatrice FIM chargée des assurances, Nelly Dagtas à l'adresse insurance@fim.ch

Nous vous prions d'agréer, Chers Présidents de CONU, Présidents de FMN, Membres de la CTT et organisateurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Damiano ZAMANA
Directeur Général Adjoint FIM
et Directeur des Opérations

Jean-François WULVERYCK
Directeur de la Commission
Tout Terrain FIM